



Ville de Mont-Saint-Hilaire

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE **2023**

Chères concitoyennes,
chers concitoyens,

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, nous déposons aujourd'hui le rapport sur la situation financière 2023 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

États financiers 2023

Au 31 décembre 2023, les activités financières se sont soldées avec un excédent de fonctionnement consolidé de 1 904 200 \$.

Sur le plan des revenus, trois éléments importants ont permis à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de réaliser des gains supérieurs aux projections de 2023 :

- 734 000 \$ en revenus d'intérêt
- 700 000 \$ pour les droits de mutation, d'autant plus que ce montant avait été revu à la hausse lors de l'adoption du budget 2023
- 311 000 \$ pour la location du manoir Rouville-Campbell

Au chapitre des dépenses, nous avons :

- Une quote-part additionnelle de 633 000 \$ à la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)
- Des dépenses moindres de 335 000 \$ pour l'entretien de nos différents bâtiments par rapport au budget

Les organismes contrôlés représentent à eux seuls un excédent de 386 800 \$. Ces principaux éléments expliquent donc l'excédent de fonctionnement consolidé à 1,9 M\$.

Par ailleurs, il est important de noter que les coûts nets d'exploitation du Manoir, représentant les revenus, moins les coûts directs (budget récurrent), ont presque atteint un équilibre, s'établissant à 66 100 \$, à l'exclusion des divers mandats professionnels, qui sont ponctuels.

Vous pouvez consulter l'intégralité des revenus et des dépenses liés au Manoir pour l'année 2023 sur notre site Internet.

Utilisation du surplus

Les surplus sont répartis en fonction de la *Politique de gestion des réserves financières et des surplus affectés (excédents accumulés)*.

Nous redistribuerons plus de 566 400 \$ afin d'augmenter le fonds de roulement, des surplus affectés et certaines réserves financières.

En voici les principaux éléments :

- 151 700 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.
- 75 870 \$ pour augmenter le surplus affecté dédié à la protection et à la mise en valeur du patrimoine immobilier.
- 227 600 \$ pour injecter des sommes additionnelles dans la réserve financière dédiée à la protection de milieux naturels.
- 50 000 \$ pour l'augmentation de la réserve financière pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Investissements

En 2023, la Ville a investi un total de 19,2 M\$ dans les immobilisations.

- 489 k\$ pour l'acquisition de deux lots en milieux naturels
- 776 k\$ pour l'aménagement de parcs
- 826 k\$ pour l'acquisition de matériel et équipements
- 8,5 M\$ pour la réfection du centre aquatique et du 150, rue du Centre-Civique (bibliothèque Armand-Cardinal et Musée des beaux-arts)
- 8,7 M\$ pour les travaux de resurfaçage, la réfection des rues Malo, Maricourt, Fréchette, Campbell et des Pommiers, de la station de pompage Marseille, de l'aménagement d'une station temporaire d'entreposage des sols, de la réhabilitation de conduite d'égout sanitaire et du remplacement de luminaires décoratifs

Contrôle de la dette

Au 31 décembre 2023, la dette à l'ensemble se situe à 41,5 M\$, soit une augmentation de 707 000 \$ par rapport à 2022.

Dette à l'ensemble (en millions de \$)		
2021	2022	2023
36,7 M\$	40,8 M\$	41,5 M\$

Les stratégies financières implantées par le conseil municipal permettent de contrôler la dette.

D'ailleurs, le ratio d'endettement total net à long terme de Mont-Saint-Hilaire par tranche de 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU) est dans une situation enviable comparativement aux classes de population similaires au Québec.

Rapport des vérificateurs externes pour les états financiers de 2023

La firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers consolidés comprenant :

- l'état de la situation financière;
- l'état des résultats;
- l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette);
- et l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2023.

Elle confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville.

À considérer pour 2024

Le rapport sur la situation financière de la Ville fait état d'un surplus local modeste en 2023. C'est dans un contexte de prudence que l'année 2024 débute, toujours dans des conditions où les taux d'intérêt sont élevés et les enjeux de recrutement de main-d'œuvre demeurent bien présents.

La Ville devra être vigilante, d'autant plus que le gouvernement du Québec ne semble pas vouloir s'engager dans le financement du transport en commun et que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) prévoit des hausses de coûts considérables.

Il en est de même avec les régies, qui envisagent encore une augmentation significative de leurs quotes-parts. Cela a pour impact d'exercer une pression supplémentaire sur la Ville, qui a la tâche de maintenir des taux d'imposition acceptables pour ses citoyens et ses citoyennes.